

Rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025

 École secondaire Saint-Gabriel

Message de la présidence du conseil d'établissement

Chers parents, membres de l'équipe-école et membres de la direction de l'École Saint-Gabriel,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'école Saint-Gabriel pour l'année scolaire 2024-2025. Je suis Isabelle Deschênes, présidente du Conseil d'Établissement pour l'année 2024-2025. Je suis la maman de 2 filles, dont la plus grande fait partie du programme Sport-Études en 5e secondaire. Je suis membre du conseil d'établissement depuis l'année scolaire 2020-2021 et j'assure la présidence depuis l'année scolaire 2023-2024.

En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités. Toujours en vertu de cette même loi, il est de la responsabilité du conseil d'établissement (CÉ) de préparer et d'adopter un rapport annuel. Ce rapport vous est donc présenté et une copie sera ensuite transmise au centre de services scolaire. Il me fait donc plaisir en tant que présidente du conseil d'établissement et au nom des membres de ce dernier de vous présenter ce rapport annuel 2024-2025.

Après une année de changement au niveau de la direction en 2023-2024, la présente année s'est déroulée sous le signe de la continuité, de la stabilité et d'un renouveau porteur d'optimisme. L'école Saint-Gabriel amorce un virage positif après quelques années plus difficiles. Plusieurs actions concrètes ont contribué à l'amélioration notable du climat scolaire, notamment le développement du sentiment d'appartenance, le renforcement de l'identité de l'école et l'embellissement des espaces de vie, dont la rénovation de la salle d'entraînement et la mise à jour du logo de l'école. Plusieurs de ces projets sont en cours mais annoncent un futur prometteur pour l'école Saint-Gabriel.

Un des dossiers les plus structurants de l'année a été la refonte des grilles-matières. Cette démarche audacieuse permettra une allocation plus efficiente des ressources et favorisera un meilleur soutien aux élèves, en cohérence avec notre mission éducative centrée sur leur bien-être et leur réussite.

Par ailleurs, des changements ont été apportés au niveau de certains mandataires sportifs afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de nos élèves-athlètes. Enfin, le retour très attendu de deux événements - le gala reconnaissance et la soirée d'accueil des futurs élèves - a grandement contribué à raviver la vie scolaire et à renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance à notre communauté éducative.

Durant l'année 2024-2025, les rencontres ont été tenues en présentiel ou en mode comodal via la plateforme TEAMS selon le calendrier voté par les membres en début d'année. Le mode comodal a permis d'accompagner des membres qui autrement n'auraient pas pu être présents à certaines réunions. Cela témoigne bien de l'esprit de collaboration qui règne au sein du conseil d'établissement. Durant ces rencontres, nous avons discuté, approuvé et adopté les différents projets, les règles de fonctionnements et de conduites, les consultations, la grille-matières, les sorties éducatives, le calendrier scolaire, et bien plus. Vous pouvez consulter dans les pages suivantes du Rapport Annuel l'ensemble des sujets traités et votés lors de nos rencontres. Vous retrouverez les procès-verbaux de ces rencontres sur le site de l'école.

Fait à souligner cette année : des personnes se sont présentées à la période de parole au public à trois reprises. Bien que le public soit toujours invité à assister aux réunions régulières du conseil d'établissement, il est plutôt rare qu'il y ait des interventions. En 2024-2025, la présence du public a été motivée par trois dossiers d'envergure : les enjeux liés au temps d'entraînement offert par le mandataire sportif en basketball, la modification des grilles-matières, ainsi que l'abolition du droit d'organiser des voyages scolaires à l'extérieur du Canada. Bien que cette dernière décision ne relève pas directement de l'école, les personnes présentes — élèves, parents et membres de l'équipe-école — tentaient à sensibiliser les membres du conseil d'établissement à une situation qu'ils jugent inacceptable.

Ma fille étant finissante, il s'agit donc de la fin de mon engagement au sein du Conseil d'Établissement de l'école Saint-Gabriel. À titre de présidente du conseil, j'aimerais donc en profiter pour souligner l'engagement exceptionnel — et bénévole — de mes collègues, tant les parents que les membres de l'équipe-école. Nous avons formé une équipe efficace et les réunions se sont toujours déroulées dans le respect et le plaisir. Je tiens aussi à remercier M. Sébastien Labbé, directeur, pour sa disponibilité et sa collaboration dans la préparation et l'animation des séances du CÉ.

Je vous souhaite un merveilleux été reposant et rempli de beaux moments avec ceux que vous aimez.

Isabelle Deschênes

Présidente du Conseil d'Établissement de Saint-Gabriel

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	4
1.1 Listes des membres du conseil d'établissement	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement.....	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3 Résultats obtenus.....	16
Annexe 1 : Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)....	17
Annexe 2 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	18
Annexe 3 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	19
Annexe 10 : Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement.....	20
Annexe 11 : Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025	21

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1. Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire, etc.)	Fonction au conseil (ex. : membre, président, etc.)
Coulombe, Sophie	Enseignant	Membre
Miron, Isabelle	Enseignant	Membre
Hudon, Andrée	Enseignant	Membre
Rivet, Patrick	Enseignant	Membre
Mathieu, Jude-Alain	Personnel professionnel non-enseignant	Membre
Chartrand, Émily	Enseignant	Membre
Corbeil, Mélanie	Enseignant	Membre
Langevin, Lee	Personnel de soutien	Membre
Vaillancourt, Sylvie	Personnel de soutien	Membre
Larose, Rachel	Enseignant	Membre
Arpin, Nathalie	Enseignant	Membre
Deschênes, Isabelle	Parent	Présidente
Laurier Thibault, Jacinthe	Parent	Membre
Messaoudi, Djaouide	Parent	Membre
Abderrahim, Azzedine	Parent	Membre
Bernard, Jonathan	Parent	Membre
Gagnon, Mathieu	Parent	Membre
Vigneault, Guylaine	Parent	Membre
Martorana, Antonio	Parent	Substitut
Turp, Marylène	Représentant de la communauté	Membre

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1. Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance (préciser : ordinaire, extraordinaire, etc.)
29/08/2024	Assemblée générale de parents
07/10/2024	Ordinaire
13/11/2024	Ordinaire
15/01/2025	Ordinaire
12/03/2025	Ordinaire
16/04/2025	Annulée
14/05/2025	Ordinaire
10/06/2025	Ordinaire

2.2. Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex.: adopte, approuve, actualisation, etc.)	Commentaires (precision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS GÉNÉRAUX¹			
Adoption du projet éducatif	15/01/2025	Adoption Si autre décision : 07/10/2024	CÉ-24-25 / 012 Adoption du projet éducatif 2023-2027
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	07/10/2024	Information Si autre décision :	Information au point #15
	13/11/2024	Adoption Si autre décision :	CÉ-24-25 / 010 Présentation du plan de lutte
	10/06/2025	Adoption Si autre décision :	CÉ-24-25 / 029 Reddition de compte plan de lutte 2025-2026
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	10/06/2025	Approbation Si autre décision :	CÉ-24-25 / 027 Mode de vie 2025-2026
Approbation des contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'usager écrit, dessine ou découpe l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-05-15	Si autre décision :	CÉ-23-24/043 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Établissement des principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2024-06-19	Si autre décision :	CÉ-23-24/064 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS GÉNÉRAUX (SUITE)			
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2025-06-10	Si autre décision :	CÉ-24-25/032 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Adoption des règles de fonctionnement du service de garde		Si autre décision :	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire		Si autre décision :	
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)		Si autre décision :	
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement		Si autre décision :	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	14/05/2025	Adoption Si autre décision :	<input checked="" type="checkbox"/> CÉ-24-25 / 020
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité		Si autre décision :	
Transmission de documents à l'intention des parents		Si autre décision :	

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex: adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (precision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique			CÉ-23-24/064
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2025-06-10	Si autre décision :	CÉ24-25-033
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	13/11/2024	Information Si autre décision :	<div style="display: flex; align-items: center;"> ▼ 13/11/2024 Modalités des rencontres de parents du 28/11/2024 15/01/2025 Modalités des rencontres de parents du 20/02/2025 </div>
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études	10/06/2025	Approbation Si autre décision :	<div style="display: flex; align-items: center;"> ▼ Reddition de compte des contenus en orientation scolaire et professionnelle 2025-206 </div>
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex: éducation à la sexualité)	15/11/2025	Approbation Si autre décision :	<div style="display: flex; align-items: center;"> ▼ CÉ-24-25 / 011 Éducation à la sexualité </div>
Approbation du temps alloué à chaque matière (Grilles-matières)	12/03/2025	Approbation Si autre décision :	<div style="display: flex; align-items: center;"> ▼ CÉ-24-25 / 018 </div>
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex.: adopté, approuve, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS			
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	07/10/2024	Approbation Si autre décision :	<input checked="" type="checkbox"/> CÉ-24-25 / 007 Point #14 voir les détails sur le PV ** Voir l' Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
	13/11/2025	Approbation Si autre décision :	<input checked="" type="checkbox"/> CÉ-24-25 / 011 Point #12 voir les détails sur le PV Voyage à Boston du 3 au 5 juin pour les élèves du PEI
	15/01/2025	Approbation Si autre décision :	<input checked="" type="checkbox"/> CÉ-24-25 / 014 Point #12 voir les détails sur le PV
	12/03/2025	Approbation Si autre décision :	<input checked="" type="checkbox"/> CÉ-24-25 / 020 Point #10 voir les détail sur le PV
	14/05/2025	Information Si autre décision :	<input checked="" type="checkbox"/> 45 élèves EHDAE sont allés au Moulin Légaré, Putting Edge à Laval pour les groupes TSA
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS			
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Consultation des parents		Si autre décision :	
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves		Si autre décision :	

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (precision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES			
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex: adopté, approuve, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES			
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	14/05/2025	Information Si autre décision :	Nouveau mandataire pour la gestion de la concentration des Coyotes.
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS LIÉS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATERIELLES			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	14/05/2025	Approbation Si autre décision :	<input checked="" type="checkbox"/> CÉ-24-25 / 023 Cours d'été
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (Fonds à destination spéciale)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex.: adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (precision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Adoption du budget annuel de l'établissement	15/01/2025	Information Si autre décision :	<input checked="" type="checkbox"/> Budget révisé
	15/01/2025	Adoption Si autre décision :	<input checked="" type="checkbox"/> CÉ-24-25 / 013 Mesures dédiées et protégées
	14/05/2025	Adoption Si autre décision :	<input checked="" type="checkbox"/> Budget initial 2025-2026 CÉ-24-25 / 022

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex.: adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (precision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES (EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)²			
Budget fonctionnement du CÉ	07/10/2024	Information Si autre décision :	<input type="button" value="▼"/> 775\$ annuellement pour le budget du CÉ
Cadre d'organisation scolaire 2025-2028	13/11/2024	Consultation Si autre décision :	<input type="button" value="▼"/> Consultation CSSM†
Calendrier 2025-2026	13/11/2024	Consultation Si autre décision :	<input type="button" value="▼"/> Consultation CSSM†
Logo école 12/03/2025 14/05/2025 10/06/2025	10/06/2025	Information Si autre décision :	<input type="button" value="▼"/> Présentation du nouveau logo se fera en début d'année d'année 25-26
Gala reconnaissance des bénévoles		Information Si autre décision :	<input type="button" value="▼"/>
Calendrier scolaire 2025-2026 de l'école Saint-Gabriel	14/05/2025	Information Si autre décision :	<input type="button" value="▼"/>
Demande de reconnaissance d'un projet pédagogique particulier	14/05/2025	Adoption Si autre décision :	<input type="button" value="▼"/> CÉ-24-25- / 024 Maintient de la vocation du projet pédagogique particulier
Protocole cellulaire	14/05/2025	Information Si autre décision :	<input type="button" value="▼"/>
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (precision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES			
(EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.) ²			
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

2.3. Résultats obtenus

Annexe 1

Écoles primaires et secondaires

Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)

Documents de l'année scolaire **EN COURS ***

Veuillez joindre au présent rapport, en un seul fichier PDF (fusionné ou numérisé), les documents suivants :

- ✓ Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents;
- ✓ Listes des effets généraux payables à l'école incluant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour chacun des niveaux et projets pédagogiques particuliers (possibilité de fournir les états de compte GPI par niveau);
- ✓ Listes du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour chacun des niveaux;
- ✓ Listes des frais facturés aux parents pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents (ou tableau de suivi annuel) pour des activités et des sorties scolaires, incluant les voyages;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents pour la surveillance du midi, selon le type de fréquentation, si applicable.

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT pour les sujets énumérés ci-haut).

Annexe 2

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions (Frais facturés aux parents)

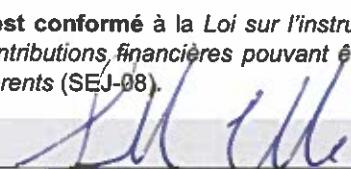
Identification de l'établissement : École secondaire Saint-Gabriel
Direction d'école : Sébastien Labbé
Période : Année scolaire 2024-2025

1. Je me suis assuré(e) que tout le matériel scolaire (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que tous les coûts des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que tous les enseignants connaissent et respectent les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) déclare que mon établissement s'est conformé à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

2025-09-15

Date



Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) déclare que mon établissement ne s'est pas conformé à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

(Au besoin, joindre un document au courriel)

Date

Signature de la direction d'école

Annexe 3

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions

Questions et documents qui peuvent être utiles à la reddition de comptes de l'annexe 2 et qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne pour les écoles ciblées annuellement.

Questions à se poser :

- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des trois encadrements³ concernant les frais facturés aux parents?
- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des règles internes du CSSMI applicables aux frais facturés aux parents (ex. : pratique de gestion SEJ-24, etc.)?
- Quels outils et documents d'information ont été diffusés aux enseignants pour faciliter leurs choix et encadrer leurs calculs des frais facturés aux parents?
- Comment vous assurez-vous que les enseignants n'ont pas fait de demande(s) additionnelle(s) de matériel aux parents sans avoir préalablement obtenu l'approbation du conseil d'établissement (CÉ)?
- Avez-vous été informé par les enseignants des demandes additionnelles faites aux parents pour du matériel, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année? Le CÉ en a-t-il été informé? Des documents ont-ils été transmis aux parents à cet égard?
- Comment avez-vous fixé le montant des contributions financières facturées aux parents?
- Quelles mesures ont été mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?
- Combien de familles ont bénéficié de mesures favorisant l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?

Documents justifiant les frais facturés aux parents :

- Listes transmises aux parents (liste de fournitures scolaires, liste du matériel d'organisation personnelle, liste des effets généraux payés à l'école, etc.);
- Procès-verbaux du CÉ (avec pièces jointes) relatifs à l'approbation des différents frais facturés aux parents;
- Lettre aux parents pour tout ajout de matériel en cours d'année, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année;
- Lettre aux parents pour tout ajout de contribution financière (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires et pour la surveillance du dîner) en cours d'année, autre que celles prévues sur les listes du début de l'année;
- Fichier Excel ou feuille de calculs des frais facturés aux parents, nets de la ristourne de taxes;
- Factures des fournisseurs justifiant les frais facturés aux parents;
- Formulaire de planification des activités, sorties et voyages scolaires;
- Formulaire de réquisition d'impression de cahier maison (bon de commande et facture);
- Fichier Excel de suivi des frais pour les photocopies;
- S'il y a lieu, ententes de paiements signées par les parents.

³ Les trois encadrements traitant des frais facturés aux parents sont :

1. *Loi sur l'instruction publique;*
2. *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;*
3. *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08).*

Annexe 10

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (LIP, art. 53, 102, 459.5)

- Concernant la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5. Cette formation est disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
- Pour cette deuxième année, chaque CÉ doit s'assurer que les nouveaux membres suivent la formation obligatoire tel qu'indiqué au nouveau paragraphe introduit le 8 février 2021 à l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique* et qui se lit comme suit :

Les membres du conseil d'établissement [...]. Ils doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5.

- C'est donc en documentant le visionnement obligatoire que le CÉ est en mesure d'en répondre.

En octobre 2021, les nouveaux membres du CÉ ont-ils été invités à visionner, par eux-mêmes, les capsules obligatoires inscrites ci-après dans le tableau : Oui

Autre information en lien avec la formation obligatoire des nouveaux membres des CÉ (à remplir si requis) :

Toutes les capsules ont été visionnées par les membres de façon autonome et le lien vers le site internet du ministère a été envoyé

Les anciens membres du CÉ ont-ils suivis la formation avec les nouveaux membres dans le cadre des séances du conseil d'établissement, tel que recommandé par les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour favoriser les échanges et la cohésion du CÉ autour de la Loi : Non 

Capsules obligatoires	Date de visionnement en CÉ (AAAA-MM-JJ)	Commentaires / Précisions (facultatif)
Capsule 1 - Introduction	N/A	
Capsule 2 - Information sur la nouvelle gouvernance scolaire	N/A	
Capsule 3 - Conseil d'établissement en bref : composition, formation et rôle	N/A	
Capsule 4 - Rôles et responsabilités	N/A	
Capsule 5 - Fonctionnement du conseil	N/A	
Capsule 6 - Fonctions et pouvoirs	N/A	
Capsule 7 - Verbes utilisés et distinction	N/A	

Les membres absents du CÉ lors du visionnement des capsules ont-ils été invités à les visionner par eux-mêmes : Oui

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (suite) (LIP, art. 53, 102, 459.5)

Questions en lien avec les fiches thématiques et le cahier du membre :



Questions	Oui	Non	Commentaires / Précisions (facultatif)
Les fiches thématiques ont été utilisées lors des CÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sinon, les membres ont été invités à consulter les fiches thématiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les membres ont été invités à consulter le cahier du membre et de la direction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Autre information en lien avec la formation obligatoire des membres des CÉ (à remplir si requis) :

Consultation des fiches thématiques et du cahier du membre de façon autonome.

Annexe 11

Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025

Veuillez compléter le document suivant : [Reliquat](#)

Annexe 11

Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025

en lien avec les mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.

ANNEXE 1

ANNEXE 1

ENCADREMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI PEUVENT ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS

École St-Gabriel

ENCADREMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI PEUVENT ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS

Séance du conseil d'établissement du

15 mai 2024

Résolution n° CE-23-24/043

PRINCIPES DIRECTEURS

L'école établit les contributions financières et les listes de matériel d'usage personnel demandé dans le respect de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), de la politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) ainsi que l'écrit de gestion associé à celle-ci (SEJ-24) du Centre de services scolaire des Mille-Îles.

Pour tous les services éducatifs et tout le matériel scolaire, l'école aura le souci de maintenir le plus bas possible, de façon globale, les frais facturés aux parents, de s'assurer de la pertinence et de la transparence de ces frais et d'établir un délai raisonnable pour le paiement de ceux-ci.

L'école ne demande aucun frais pour le matériel qui n'appartient pas à l'élève.

À chaque fin d'année scolaire, le matériel identifié et réutilisable est retourné aux parents par l'entremise de leur enfant.

Les parents sont invités à réutiliser tout matériel en bon état ayant été récupéré l'année précédente ou les années antérieures.

L'équipe-école doit se doter d'une vision verticale du matériel réutilisable d'une année à l'autre en ce qui concerne le matériel d'usage personnel. Une attention particulière est portée quant à la quantité d'achats d'articles de même nature (cartables, souliers, etc.).

Pour les listes d'effets généraux, les parents sont informés des montants demandés pour chaque catégorie (ex. : cahier d'exercices, photocopies pour chaque matière, abonnement numérique ou abonnement à une revue). Pour chacune de ces catégories, aucune marque de produit n'est obligatoire.

En début d'année scolaire (août/septembre), une facture est acheminée aux parents pour les effets généraux.

Les parents sont informés de l'utilisation des montants d'argent demandés.

La priorisation des projets (service ou matériel) pour lesquels des contributions financières sont demandées doit être en lien avec les objectifs du projet éducatif.

Effets généraux



ABONNEMENT NUMÉRIQUE OU ABONNEMENT À UNE REVUE

Un abonnement personnel et individuel de l'élève à un outil numérique ou à une revue peut être facturé aux parents dans le cadre d'une utilisation pédagogique, pourvu qu'il remplace ou bonifie le cahier d'exercices dans lequel l'élève écrit, dessine ou découpe.

Le nom de l'abonnement ou de la revue relatif au matériel didactique doit être précisé sur la facture du parent.



AGENDA

Le coût réel (coût de l'agenda moins la ristourne) est facturé aux parents.



CAHIER D'EXERCICES

Annuellement, afin d'avoir une facture uniforme et équitable, chaque niveau devra déterminer la liste commune des cahiers d'exercices pour la prochaine année scolaire.

Il est entendu que chaque cahier d'exercices facturé aux parents est utilisé de façon optimale, soit environ 80 % d'utilisation.

Si un ou plusieurs titulaires d'un niveau ne sont pas nommés au mois de juin, la liste des cahiers d'exercices sera déterminée par l'équipe en place et sera acheminée aux parents pour les achats vers la fin juin.



PHOTOCOPIES

Chaque enseignant anticipe et détermine les coûts des photocopies par élève pour chaque année scolaire en respectant les montants maximums convenus au conseil d'établissement. Ce montant doit tenir compte de l'utilisation d'un cahier d'exercices ou pas.

Les frais de photocopies facturés aux parents sont basés sur les coûts réels de l'année précédente.

Les épreuves, les examens et les documents administratifs ne peuvent être facturés aux parents.

Le montant pour les photocopies doit correspondre au nombre de feuilles où l'enfant écrit, dessine ou découpe et doit correspondre à une utilisation réelle.



RECUEIL MAISON

Un recueil maison est constitué de matériel produit par l'enseignant ou de matériel reproductive pour lequel l'école possède une licence de reproduction. Les coûts ne doivent comprendre que les documents et photocopies dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Le coût réel est facturé aux parents.



FOURNITURES SCOLAIRES

Chaque niveau devra fournir une liste commune des fournitures scolaires.

Il est suggéré aux parents d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par l'élève.

Afin de minimiser les quantités, il est possible que les parents soient sollicités en cours d'année pour réapprovisionner leur enfant relativement à certaines fournitures scolaires.



EFFETS PERSONNELS

Une liste d'effets personnels peut être demandée, selon les besoins propres à chaque niveau ou matière, dans le respect des encadrements prévus.

Certains items sont fournis par l'école, mais pourraient être achetés par les parents, par choix, pour des raisons d'hygiène (ex. : écouteurs).

Le matériel d'hygiène de base doit être fourni par l'école. Le parent peut fournir, sur une base volontaire, d'autres items à son enfant.



ACTIVITÉS / SORTIES / VOYAGES SCOLAIRES

Les activités, sorties ou voyages scolaires se déroulent pendant les heures de classe, sous la supervision du personnel de l'école, et s'adressent à l'ensemble des élèves d'un groupe ou d'un niveau ou d'un programme (participation obligatoire).

Le coût réel est facturé aux parents des élèves concernés, mais ne peut pas inclure un montant pour la surveillance des élèves ni pour la libération du personnel.

La proposition de la programmation des activités, sorties ou voyages scolaires, par niveau, présentée au conseil d'établissement comprend :

- ✓ Le nom de l'activité, de la sortie ou du voyage scolaire;
- ✓ Le lieu et la date;
- ✓ L'horaire de départ et de retour;
- ✓ Le coût par élève ventilé selon le coût du transport et le coût de l'activité;
- ✓ Les liens avec le Programme de formation de l'école québécoise.

Cette programmation doit être présentée au conseil d'établissement à raison de 3 fois par année, soit en octobre-novembre, janvier-février et juin.



ACTIVITÉS / SORTIES / VOYAGES EXTRASCOLAIRES (PARASCOLAIRES)

Les activités, sorties et voyages extrascolaires se déroulent généralement à l'extérieur des heures de classe.

Les participants sont des élèves volontaires. Les services éducatifs se poursuivent pour les élèves qui n'y participent pas.

La supervision peut se faire par du personnel de l'école ou non.

Le coût réel est facturé aux parents des élèves concernés et peut inclure les frais pour la surveillance des élèves et pour la libération du personnel.

La proposition de la programmation des activités, sorties ou voyages extrascolaires, par niveau, présentée au conseil d'établissement comprend :

- ✓ Le nom de l'activité, de la sortie ou du voyage extrascolaire;
- ✓ Le lieu et la date;
- ✓ L'horaire de départ et de retour;
- ✓ Le coût par élève ventilé selon le coût du transport et le coût de l'activité;

Cette programmation doit être présentée au conseil d'établissement à raison de 3 fois par année, soit en octobre-novembre, janvier-février et juin.



VOYAGES

Les voyages doivent être organisés en conformité avec les consignes d'organisation des voyages du CSSMI.

Le montant maximal pour les voyages de courte durée (moins de 4 jours au secondaire) est de 700\$ excluant les frais pour les repas ou les activités spéciales.

Le nombre de participants doit correspondre à 95 % des élèves visés pour que le voyage puisse se réaliser.



SURVEILLANCE DU MIDI (SI APPLICABLE)

Les coûts facturés aux parents pour la surveillance du midi sont utilisés pour l'encadrement et le matériel de l'ensemble des élèves à l'heure du dîner.

ANNEXE 1

FOURNITURES SCOLAIRES

Liste d'effets scolaires SE 1 2024-2025

Pour tous les cours :

- 1 étui à crayon
- 1 paquet de 12 crayons à mine en bois HB
- 2 gommes à effacer de couleur blanche
- 1 règle de 15 cm ou 1 règle de 30 cm
- 2 correcteurs en ruban
- Crayons à l'encre (2 rouges, 2 bleus, 2 noirs)
- 1 boîte de 24 crayons de couleur en bois minimum
- 1 paire de ciseaux
- Surligneurs (2 jaunes, 2 verts, 2 roses, 2 bleus)
- 2 colles en bâton solides blanches de 40 grammes ou plus
- 1 paquet de 500 feuilles mobiles

• 1 Cadenas. Vous pouvez en faire l'acquisition à l'école, au coût de 9,75 \$, ou à tout autre magasin de votre choix.

Nous encourageons la réutilisation du cadenas de l'année dernière.

Français

- 1 Cartable de 2 pouces
 - 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
 - 1 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
 - 20 Pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
 - « Missions » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766208784

Mathématique

- Cartable 1,5 pouce
 - 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
 - 1 cahier quadrillé, reliure spirale, 26,7 cm X 20,3 cm 200 pages
 - 2 Pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
 - Ensemble de géométrie complet (compas, équerre, rapporteur d'angle 180°, règle)
 - Calculatrice avec fonctions de base (+ - ÷ x %) et mémoire
 - « Puissance 1 » -cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782765534204

CCQ

- 1 cartable 1 pouce
 - « Réalités culturelles » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766211654

Anglais

- 1 cartable 1 pouce
 - 1 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
 - 1 chemise beige (format lettre)
 - 4 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
 - « Snapshot, 3rd » cahier d'activités avec accès numérique (Chenelière Éducation)
- ISBN : 9998202410042

Sciences

- 1 cartable 1,5 pouce
 - « Origines 1^{re} secondaire » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782761798846

Univers social

- 1 cartable 2 pouces
 - Crayons de couleur en bois
 - 1 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
 - « Histoire à la carte 1 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766201426
- « Géo à la carte : Fascicule Métropole 2^e édition » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766211265
- « Géo à la carte : Fascicule Risques naturels 2^e édition » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766211333

Arts plastiques

- 1 étui à crayon
- 1 tablette à dessin (maximum 60 feuilles blanches)
- 2 crayons permanent pointe fine noir
- 2 crayons permanents pointe extra-fine noir
- 1 boîte de 24 crayons marqueurs lavables minimum
- 1 tablier ou chemise (tous les articles usagés sont les bienvenus)

Art dramatique

- 1 cartable de 1 pouce

Liste d'effets scolaires SE 2 2024-2025

Pour tous les cours :

- 1 étui à crayon
- 1 paquet de 12 crayons à mine en bois HB
- 2 gommes à effacer de couleur blanche
- 1 règle de 15 cm ou 1 règle de 30 cm
- 2 correcteurs en ruban
- Crayons à l'encre (2 rouges, 2 bleus, 2 noirs)
- 1 boîte de 24 crayons de couleur en bois minimum
- 1 paire de ciseaux
- Surligneurs (1 jaune, 1 vert, 1 rose, 1 bleu)
- 2 colles en bâton solides blanches de 40 gr ou plus
- 1 paquet de 500 feuilles mobiles

• 1 Cadenas. Vous pouvez en faire l'acquisition à l'école, au coût de 9,75 \$, ou à tout autre magasin de votre choix.

Nous encourageons la réutilisation du cadenas de l'année dernière.

Français

- 1 Cartable de 2 pouces
- 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
- 2 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
- « Missions 2 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)

ISBN : 9782766208333

Mathématique

- 1 cartable 1,5 pouce
- 3 cahiers quadrillés, reliure spirale, 26,7 cm X 20,3 cm 200 pages
- Cahier quadrillé broché 1 cm 27,6 X 21,3 cm, 40 pages
- 5 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- Ensemble de géométrie complet (compas, équerre, rapporteur d'angle 180°, règle)
- Calculatrice avec fonctions de bas (+ - ÷ x %) et mémoire
- « Sommets, 2^e édition – 2^e secondaire » cahier d'activités (Chenelière Éducation)

ISBN : 9782765073307

CCQ

- 1 cartable 1 pouce
- « Réalités culturelles 2 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)

ISBN : 9782766211753

Anglais

- 1 cartable 1,5 pouce
- 20 feuilles mobiles
- « Go Live 2 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)

ISBN : 9782766203017

Sciences

- 1 cartable 1,5 pouce
- 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
- « Univers – L'essentiel 2 » cahier d'activités avec accès numérique (Pearson/ERPI)

ISBN : 9782766156443

Univers social

- 1 cartable 1,5 pouce
- « Histoire à la carte 2^e secondaire » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)

ISBN : 9782766202300

- « Géo à la carte : Fascicule Énergétique 2^e édition » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)

ISBN : 9782766211401

Art dramatique

- 1 cartable de 1 pouce

Arts plastiques

- 1 étui à crayon
- 2 crayons permanents pointe fine noir
- 2 crayons permanents pointe extra-fine noir
- 1 tablette à dessin (réutiliser celle de l'année dernière)
- 1 boîte de 24 crayons marqueurs lavables minimum
- 1 tablier ou chemises (tous les articles usagés sont les bienvenus)



Ecole Saint-Gabriel

Liste d'effets scolaires SE 3 2024-2025



Pour tous les cours :

- 1 étui à crayon
- 1 paquet de 12 crayons à mine en bois HB
- 2 gommes à effacer de couleur blanche
- 1 règle de 15 cm ou 1 règle de 30 cm
- 2 correcteurs en ruban
- Crayons à l'encre (2 rouges, 2 bleus, 2 noirs)
- 3 crayons permanents pointe extra fine noir
- 1 paire de ciseaux
- Surligneurs (1 jaune, 1 vert, 1 rose, 1 bleu)
- 2 colles en bâton solides blanches de 40 grammes ou plus
- 1 paquet de 500 feuilles mobiles

• 1 Cadenas. Vous pouvez en faire l'acquisition à l'école, au coût de 9,75 \$, ou à tout autre magasin de votre choix.

Nous encourageons la réutilisation du cadenas de l'année dernière.

Français

- 1 cartable de 2 pouces
 - 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
 - 4 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
 - 5 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
 - « Mag 3 » cahier d'activités avec accès numérique (Pearson/ERPI)
- ISBN : 9782766156382
- « Accolades : Code grammatical 2^e cycle » à conserver pour sec. 4 et 5 (Chenelière Éducation)
- ISBN : 9782765079484

Mathématique

- 1 cartable 1,5 pouce
 - 1 Cahier quadrillé, reliure spirale, 26,7 cm X 20,3 cm 80 pages
 - Calculatrice avec fonctions de base (+ - ÷ x %) et mémoire
 - « Sommets, 2^e cycle – 3^e secondaire COMBO » cahier d'activités et numérique (Chenelière Éducation)
- ISBN : 9782765068426

Anglais

- 1 cartable 2 pouces
 - 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
 - 15 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
 - « Viewpoint 2^e édition – secondaire 3 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782761788335

Sciences

- 1 duo-tang en plastique à 3 crampons et 2 pochettes
 - « Interactions – 3^e secondaire » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766203109

Univers social

- 4 duo-tangs cartonné à 3 crampons
 - « Parcours 3, édition révisée » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782761792431

Arts plastiques

- 1 étui à crayon
- 1 Duo-Tang cartonné à 3 crampons, 2 pochettes
- 1 crayon permanent pointe fine noir
- 3 crayons permanents pointe extra-fine noir
- 1 tablette à dessin (Réutiliser celle de l'année dernière)
- 1 boîte de 24 crayons marqueurs lavables minimum
- 1 ensemble de pinceaux acrylique (rond no.1, 3, 5, 8 et 10; plat 0.3 cm et 1.9 cm; biseau 0.6 cm)
- 1 tablier ou chemise (tous les articles usagés sont les bienvenus)

Art dramatique

- 1 Duo-Tang cartonné à 3 crampons et 2 pochettes



Ecole Saint-Gabriel



Liste d'effets scolaires SE 4 2024-2025

Pour tous les cours :

- 1 étui à crayon
- 1 paquet de 12 crayons à mine en bois HB
- 2 gommes à effacer de couleur blanche
- 1 règle de 15 cm ou 1 règle de 30 cm
- 2 correcteurs en ruban
- Crayons à l'encre (2 rouges, 2 bleus, 2 noirs)
- 1 paire de ciseaux
- Surligneurs (1 jaune, 1 vert, 1 rose, 1 bleu)
- 2 colles en bâton solides blanches de 40 grammes ou plus
- 1 paquet de 500 feuilles mobiles

• 1 Cadenas. Vous pouvez en faire l'acquisition à l'école, au coût de 9,75 \$, ou à tout autre magasin de votre choix.

Nous encourageons la réutilisation du cadenas de l'année dernière.

Français

- 1 Cartable de 1,5 pouce
- 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
- 2 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
- « Mag 4 » cahier d'activités avec accès numérique (Pearson\Erpi)
- ISBN : 9782766156405
- « Accolades : Code grammatical 2e cycle » à conserver pour sec.5 (Chenelière Éducation)
- ISBN : 9782765079484

Mathématique

- 2 cahiers lignés à reliure spirale, 200 pages
- Calculatrice avec fonctions de base (+ - ÷ x %) et mémoire

Pour la séquence CST

- « Point de Mire CST - sec. 4 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782761790017

OU

Pour la séquence SN

- « Point de Mire SN - sec. 4 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782761781688

Anglais

- 1 cartable 1,5 pouce
- « Matchpoint 2nd edition, sec 4 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782761764803

Sciences

- 1 cartable 1,5 pouce

Pour la séquence ST

- « Kaléidoscope ST, sec 4 » cahier d'activités avec accès numérique (Chenelière Éducation)
- ISBN : 9998202210024

Pour la séquence ST-STE

- « Kaléidoscope ST-STE, 3^e édition – sec 4 COMBO » cahier d'activités et numérique (Chenelière Éducation)
- ISBN : 9998202210048

Univers social

- 1 cartable 1,5 pouce
- 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
- « Périodes 4^e secondaire » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782761795760

CCQ

- 1 cartable 1,5 pouce

Arts plastiques

- 1 étui à crayon
- 1 duo-tang cartonné à 3 crampons, 2 pochettes
- 1 crayon permanent pointe fine noir
- 3 crayons permanents pointe extra-fine noir
- 1 ensemble de pinceaux acrylique (rond no.1, 3, 5, 8 et 10; plat 0.3 cm et 1.9 cm; biseau 0.6 cm)
- 1 tablette à dessin (Réutiliser celle de l'année dernière)
- 1 tablier ou chemise (tous les articles usagés sont les bienvenus)

Art dramatique

- 1 duo-tang cartonné avec pochettes, format lettre



Ecole Saint-Gabriel



Liste d'effets scolaires SE 5 2024-2025

Pour tous les cours :

- 1 étui à crayon
- 1 paquet de 12 crayons à mine en bois HB
- 2 gommes à effacer de couleur blanche
- 1 règle de 15 cm ou 1 règle de 30 cm
- 2 correcteurs en ruban
- Crayons à l'encre (2 rouges, 2 bleus, 2 noirs)
- 1 paire de ciseaux
- Surligneurs (1 jaune, 1 vert, 1 rose, 1 bleu)
- 2 colles en bâton solides blanches 40 grammes ou plus
- 1 paquet de 500 feuilles mobiles

• 1 Cadenas. Vous pouvez en faire l'acquisition à l'école, au coût de 9,75 \$, ou à tout autre magasin de votre choix. Nous encourageons la réutilisation du cadenas de l'année dernière.

Français

- 1 Cartable de 2 pouces
- 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
- 2 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
- 3 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- « Opus 5 » cahier d'activités avec accès numérique (Pearson\Erpi)
ISBN : 9782766153640
- « Accolades : Code grammatical 2e cycle » (Chenelière Education)
ISBN : 9782765079484

Mathématique

- Calculatrice scientifique

Pour la séquence CST

- 1 cahier quadrillé
- 1 règle
- « Sommets CST, 2^e cycle – 5^e secondaire COMBO » cahier d'activités et numérique (Chenelière Education)
ISBN 9782765060871

Pour la séquence SN

- 1 cahier quadrillé, reliure à spirale, 4 carrés au pouce, 26,7 x 20,3 cm, 80 pages
- « Point de Mire SN - sec. 5 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
ISBN : 9782761792806

Anglais

- 1 cartable 1,5 pouce
- 1 paquet de 5 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
- 1 cahier ligné, broché, 3 trous, 32 pages
- 5 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- « Upside, 2nd Édition secondary 5 » cahier d'activité avec accès numérique (Chenelière Education)
ISBN : 9998202310076

Sciences – Chimie et physique

- 1 cartable 2 pouces
- 1 paquet de 10 feuilles millimétriques
- 1 ensemble de géométrie complet (compas, équerre, rapporteur d'angle 180°, règle)
- « Delta – Physique optique et mécanique » cahier d'activité avec accès numérique (Chenelière Education)
ISBN 9998201510132

Univers social

- 1 cartable 1,5 pouce
- 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
- 1 cahier ligné broché 3 trous, 32 pages
- « Globe – 2 unités » cahier d'activités avec accès numérique (Chenelière Education)
ISBN : 9782765072119

CCQ

- 1 cartable 1 pouce

Arts plastiques (option)

- 1 étui à crayon
- 1 duo-tang cartonné à 3 crampons, 2 pochettes
- 3 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- 1 crayon permanent pointe fine noir
- 3 crayons permanents pointe extra-fine noir
- 1 ensemble de pinceaux acrylique (rond no.1, 3, 5, 8 et 10; plat 0.3 cm et 1.9 cm; biseau 0.6 cm)
- 1 tablier ou chemise (tous les articles usagés sont les bienvenus)

Espagnol (option)

- 1 cartable 1.5 pouce
- 20 feuilles mobiles

Liste d'effets scolaires PEI 1 2024-2025

Pour tous les cours :

- 1 étui à crayon
- 1 paquet de 12 crayons à mine en bois HB
- 2 gommes à effacer de couleur blanche
- 1 règle de 15 cm ou 1 règle de 30 cm
- 2 correcteurs en ruban
- Crayons à l'encre (2 rouges, 2 bleus, 2 noirs)
- 1 boîte de 24 crayons de couleur en bois minimum
- 1 paire de ciseaux
- Surligneurs (2 jaunes, 2 verts, 2 roses, 2 bleus)
- 2 colles en bâton solides blanches de 40 grammes ou plus
- 1 paquet de 500 feuilles mobiles

• 1 Cadenas. Vous pouvez en faire l'acquisition à l'école, au coût de 9,75\$, ou à tout autre magasin de votre choix.

Nous encourageons la réutilisation du cadenas de l'année dernière.

Français

- 1 cartable de 2 pouces
 - 3 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
 - 1 paquet de 10 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
 - 20 pochettes protectrices 3 trous, transparentes, insertion vers le haut, format lettre
 - 3 stylos (1 rouge, 1 bleu et un noir)
 - 1 Bloc post-it
 - 3 surligneurs de trois couleurs différentes
 - « Missions » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766208784

Mathématique

- 1 cartable 1,5 pouce
- 1 cahier ligné broché 3 trous, 32 pages
- 1 cahier quadrillé, reliure spirale, métrique, 0,5 cm, 80 pages
- 2 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- Outils de géométrie complet (compas, équerre, rapporteur d'angle 180°, règle)
- Calculatrice avec fonctions de base (+ - ÷ x %) et mémoire

Anglais

- 1 cartable 1 pouce
 - 1 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
 - 5 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
 - « Zipline – Cycle one (Year one) » cahier d'activités avec accès numérique (Chenelière Éducation)
- ISBN 9782765074274

Sciences

- 1 cartable 1,5 pouce
 - 1 paquet de 5 séparateurs à onglets pour reliure à 3 anneaux
 - « Univers l'Essentiel 1 - 1re secondaire » cahier d'activités avec accès numérique (Pearson/ERPI)
- ISBN : 9782766156375

Univers social

- 1 cartable 2 pouces
 - 2 paquets de 5 séparateurs à onglets pour reliure à 3 anneaux
 - 2 cahiers lignes brochés 3 trous, 32 pages
 - 1 pochette protectrice 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
 - « Histoire à la carte » cahier d'activité avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766201426
- « Géo à la carte : Fascicule Métropole 2^e édition » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766211265
- « Géo à la carte : Fascicule Risques naturels 2^e édition » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766211333

CCQ

- 1 cartable 1 pouce
- 20 feuilles mobiles

Arts plastiques

- 1 étui à crayon
- 1 Duo-Tang cartonné à 3 crampons, 2 pochettes
- 1 tablette à dessin (réutiliser celle de l'année dernière)
- 100 feuilles blanches 9 X 12
- 2 crayons permanent pointe fine noir
- 2 crayons permanents pour extra fine noir
- 1 boîte de 24 crayons marqueurs lavables minimum
- 3 pochettes protectrices, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- 1 tablier ou chemise (tous les articles usagés sont les bienvenus)

Art dramatique

- 1 cartable de 1,5 pouce
- 20 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre

PEI :

- 1 Pochette extensible en plastique, format lettre
- 1 Duo-tang en carton à 3 crampons (rouge)

Liste d'effets scolaires PEI 2 2024-2025

Pour tous les cours :

- 1 étui à crayon
- 1 paquet de 12 crayons à mine en bois HB
- 2 gommes à effacer de couleur blanche
- 1 règle de 15 cm ou 1 règle de 30 cm
- 2 correcteurs en ruban
- Crayons à l'encre (2 rouges, 2 bleus, 2 noirs)
- 1 boîte de 24 crayons de couleur en bois minimum
- 1 paire de ciseaux
- Surligneurs (1 jaune, 1 vert, 1 rose, 1 bleu)
- 2 colles en bâton solides blanches de 40 grammes ou plus
- 1 paquet de 500 feuilles mobiles

• **1 Cadenas.** Vous pouvez en faire l'acquisition à l'école, au coût de 9,75 \$, ou à tout autre magasin de votre choix.

Nous encourageons la réutilisation du cadenas de l'année dernière.

Français

- 1 Cartable de 2 pouces
- 1 paquet de 5 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
- 2 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
- 10 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- « Missions 2 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
ISBN : 9782766208333

Mathématique

- 1 cahier quadrillé, reliure spirale, métrique, 0.5 cm, 80 pages
- Chemise à 2 pochettes
- Ensemble de géométrie complet (compas, équerre, rapporteur d'angle 180°, règle)
- Calculatrice avec fonctions de base (+ - ÷ x %) et mémoire
- « Sommets, 2^e édition – 2^e secondaire » cahier d'activités (Chenelière Éducation)
ISBN : 9782765073307

Anglais

- 1 cartable 1,5 pouce
- 1 paquet de 5 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
- 2 cahiers lignes brochés 3 trous, 32 pages
- 5 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- « Zipline 2 » cahier d'activités avec accès numérique (Chenelière Éducation)
ISBN : 9782765074281

Sciences

- 1 cartable 1,5 pouce
- 10 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- « Univers l'essentiel 2 » cahier d'activités avec accès numérique (Pearson)
ISBN : 9782766156443

Univers social

- 1 cartable 2 pouces
- 1 paquet de 8 séparateurs à onglets pour reliure à 3 anneaux
- « Histoire à la carte 2^e secondaire » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
ISBN : 9782766202300
- « Géo à la carte : Fascicule Industriel » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
ISBN : 9782766211470
- « Géo à la carte : Fascicule Énergétique » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
ISBN : 9782766211401

CCQ

- 1 cartable 1 pouce
- 20 feuilles mobiles

Arts plastiques

- 1 étui à crayon
- 1 Duo-Tang cartonné à 3 crampons, 2 pochettes
- 3 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- 2 crayons permanent pointe fine noir
- 2 crayons permanents pointe extra-fine noir
- 1 tablette à dessin (réutiliser celle de l'année dernière)
- 1 boîte de 24 crayons marqueurs lavables minimum
- 1 ensemble de pinceaux acrylique (rond no.1, 3, 5, 8 et 10; plat 0.3 cm et 1.9 cm; biseau 0.6 cm)
- 1 tablier ou chemise (tous les articles usagés sont les bienvenus)

Art dramatique

- 1 cartable de 1,5 pouce
- 20 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre

PEI :

- 1 Pochette extensible en plastique, format lettre
 - 1 Duo-tang en carton à 3 crampons (rouge)
- **pour les nouveaux élèves seulement**

Liste d'effets scolaires PEI 3

2024-2025

Pour tous les cours :

- 1 étui à crayon
- 1 paquet de 12 crayons à mine en bois HB
- 2 gommes à effacer de couleur blanche
- 1 règle de 15 cm ou 1 règle de 30 cm
- 2 correcteurs en ruban
- Crayons à l'encre (2 rouges, 2 bleus, 2 noirs)
- 3 crayons permanents pointe extra fine noir
- 1 paire de ciseaux
- Surligneurs (1 jaune, 1 vert, 1 rose, 1 bleu)
- 2 colles en bâton solides blanches de 40 grammes ou plus
- 1 paquet de 500 feuilles mobiles

• 1 Cadenas. Vous pouvez en faire l'acquisition à l'école, au coût de 9,75 \$, ou à tout autre magasin de votre choix.

Nous encourageons la réutilisation du cadenas de l'année dernière.

Français

- 1 cartable de 2 pouces
 - 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
 - 4 cahiers lignés brochés 3 trous, 32 pages
 - 5 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
 - « Mag 3 » cahier d'activités avec accès numérique (Pearson/ERPI)
- ISBN : 9782766156382
- « Accolades : Code grammatical 2^e cycle » à conserver pour sec. 4 et 5 (Chenelière Éducation)
- ISBN : 9782765079484

Mathématique

- 1 cartable 1,5 pouce
 - 1 Cahier quadrillé, reliure spirale, 26,7 cm X 20,3 cm 80 pages
 - Calculatrice avec fonctions de base (+ - ÷ x %) et mémoire
 - « Sommets, 2^e édition – 3^e secondaire COMBO » cahier d'activités et numérique (Chenelière Éducation)
- ISBN : 9782765068426

Anglais

- 1 cartable 2 pouces
 - 1 paquet de 4 séparateurs à onglet pour reliure à 3 anneaux
 - 15 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
 - « Heading Up 3 » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782761791281

Sciences

- 1 duo-tang en plastique à 3 crampons et 2 pochettes
 - « Interactions – 3^e secondaire » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782766203109

Univers social

- 4 duo-tangs cartonné à 3 crampons
 - « Parcours 3, édition révisée » cahier d'activités avec accès numérique (Les Éditions CEC)
- ISBN : 9782761792431

Arts plastiques

- 1 étui à crayon
- 2 Duo-Tang cartonné à 3 crampons, 2 pochettes
- 2 pochettes protectrices 3 trous, insertion vers le haut, format lettre
- 1 crayon permanent pointe fine noir
- 3 crayons permanents pointe extra-fine noir
- 1 tablette à dessin (réutiliser celle de l'année dernière)
- 1 boîte de 24 crayons marqueurs lavables minimum
- 1 ensemble de pinceaux acrylique (rond no.1, 3, 5, 8 et 10; plat 0.3 cm et 1.9 cm; biseau 0.6 cm)
- 1 tablier ou chemise (tous les articles usagés sont les bienvenus)

Espagnol

- 1 cartable 1,5 pouce
- 20 feuilles mobiles
- « Encuentros 2 éd, 1^{re} secondaire » cahier d'activités avec accès numérique acheté en secondaire 1 (Les Éditions CEC)
ISBN : 9782761789424

Art dramatique

- 1 Duo-Tang cartonné à 3 crampons et 2 pochettes

ANNEXE 1

FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS

résumé des frais facturés par l'école

2024-2025

	PEI 1	PEI 2	PEI3	SÉ 1	SÉ 2	SÉ 3	SÉ 4	SÉ 5	Défis	TSA	CAPS
Enseignement régulier	8,20 \$	8,20 \$	8,20 \$	8,20 \$	8,20 \$	8,20 \$	8,20 \$	8,20 \$	8,20 \$	8,20 \$	8,20 \$
Enseignement du midi	70,00 \$	70,00 \$	70,00 \$	70,00 \$	70,00 \$	70,00 \$	70,00 \$	70,00 \$	70,00 \$	70,00 \$	70,00 \$
Transport scolaire	250,00 \$	250,00 \$	250,00 \$	250,00 \$	250,00 \$	250,00 \$	250,00 \$	250,00 \$	- \$	- \$	- \$
Édition IB	28,00 \$	28,00 \$	28,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Édition SÉBIQ	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Formation pédagogique	96,00 \$	96,00 \$	96,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Services périphériques	- \$	- \$	- \$	275,00 \$	275,00 \$	275,00 \$	275,00 \$	275,00 \$	- \$	- \$	- \$
Sport - plateaux d'entraînement	- \$	- \$	- \$	564,00 \$	564,00 \$	564,00 \$	564,00 \$	564,00 \$	- \$	- \$	- \$
Anglais	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	15,00 \$	15,00 \$	40,00 \$
Anglais	1,40 \$	1,45 \$	5,75 \$	1,40 \$	1,45 \$	1,75 \$	- \$	5,75 \$	- \$	- \$	- \$
Français	3,45 \$	4,50 \$	5,25 \$	3,85 \$	2,95 \$	5,25 \$	3,00 \$	3,00 \$	- \$	- \$	- \$
Mathématiques	25,50 \$	1,15 \$	5,75 \$	3,00 \$	5,65 \$	5,75 \$	1,05 \$	1,00 \$	- \$	- \$	- \$
Sciences	2,05 \$	3,45 \$	\$	3,15 \$	3,45 \$	- \$	2,00 \$	10,00 \$	- \$	- \$	- \$
Univers social	5,20 \$	3,40 \$	0,70 \$	3,85 \$	3,20 \$	0,70 \$	5,75 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Monde Contemporain	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	8,65 \$	- \$	- \$	- \$
Education financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5,75 \$	- \$	- \$	- \$
CCQ	4,00 \$	4,00 \$	- \$	1,50 \$	1,50 \$	- \$	4,00 \$	4,00 \$	- \$	- \$	- \$
Espagnol	- \$	- \$	5,75 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Espagnol Option	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1,50 \$	- \$	- \$	- \$
Cah. Act. Et autres											
Le monde: pays et capitales	3,50 \$	- \$	- \$	3,50 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Magazine	13,35 \$	13,35 \$	- \$	- \$	- \$	13,35 \$	- \$	13,35 \$	- \$	- \$	- \$
Espagnol Encuentros	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	27,86 \$	- \$	- \$	- \$
Éducation Financière "Profil"	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	18,75 \$	- \$	- \$	- \$
Martine et Alexandre											Martine/Alex
total par niveau	520,65 \$	493,50 \$	485,40 \$	1 187,45 \$	1 185,40 \$	1 194,00 \$	1 183,00 \$	1 266,81 \$	93,20 \$	93,20 \$	118,20 \$
Effets généraux + mat. Did.	66,65 \$	39,50 \$	31,40 \$	28,45 \$	26,40 \$	35,00 \$	24,00 \$	79,95 \$	23,20 \$	23,20 \$	48,20 \$

**Contributions financières facturées aux parents dans le cadre d'un projet pédagogique particulier
PEI à St-Gabriel**

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier **PEI** et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les articles 3,4 et 6 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels permettent que certaines contributions financières soient exigées des parents dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **PEI** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : **ISABELLE DESCHENES**

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier **PEI**;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents dans le cadre du projet pédagogique particulier **PEI**, qui sont proposées par la direction de l'école dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution n° CE24-25/032

Liste de matériel d'usage personnel qui inclut du matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier **PEI** et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les articles 6 et 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel et au matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que la réalisation du projet pédagogique particulier **PEI** requiert l'achat de matériel spécialisé qui devra être effectué par les parents;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **PEI** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par : **ISABELLE DESCHÈNES**

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier **PEI**;

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières facturées des parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé.

Résolution n° : CÉ-24-25/033

**Contributions financières facturées aux parents dans le cadre d'un projet pédagogique particulier
Sport-études à St-Gabriel**

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier **Sport-études** et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les article 3,4 et 6 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels permettent que certaines contributions financières soient exigées des parents dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **Sport-études** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : Isabelle Deschênes

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier **Sport-études**;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents dans le cadre du projet pédagogique particulier **Sport-études**, qui sont proposées par la direction de l'école dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution n° CÉ24-251034

Liste de matériel d'usage personnel qui inclut du matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier **Sport-études** et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les articles 6 et 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel et au matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que la réalisation du projet pédagogique particulier **Sport-études** requiert l'achat de matériel spécialisé qui devra être effectué par les parents;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **Sport-études** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par : ISABELLE DESCHENES

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier **Sport-études**;

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières facturées des parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé.

Résolution n° : CE-24-25/035

**Contributions financières facturées aux parents dans le cadre d'un projet pédagogique particulier
Hockey Coyotes à St-Gabriel**

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes** et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les article 3,4 et 6 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels permettent que certaines contributions financières soient exigées des parents dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : **ISABELLE DESCHÈNES**

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes**;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents dans le cadre du projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes**, qui sont proposées par la direction de l'école dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution n° **CÉ24-25/036**

Liste de matériel d'usage personnel qui inclut du matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes** et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les articles 6 et 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel et au matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que la réalisation du projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes** requiert l'achat de matériel spécialisé qui devra être effectué par les parents;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par : *Isabelle Deschênes*

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes**;

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières facturées des parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé.

Résolution n° : CÉ24-25/037

ANNEXE 1

ACTIVITÉS

SORTIES

VOYAGES



**SOMMAIRE
SORTIES / ACTIVITÉS / VOYAGES
2024-2025**

DATES	TITRE DU PROJET	LIEU
jeudi, octobre 03, 2024	World Press Photo	World Press Photo
22 au 24 octobre	Vaccination 3e secondaire	École Saint-Gabriel
Semaine du 30 septembre au 4 octobre 2024	Semaine de la prévention contre l'intimidation et la violence	École Saint-Gabriel
mercredi, octobre 09, 2024	Conférence de Rachel Lapierre (PEI2)	École Saint-Gabriel
vendredi, octobre 31, 2025	Halloween	École Saint-Gabriel
jeudi, décembre 05, 2024	Atelier 5e secondaire - Ensemble pour le respect de la diversité	École Saint-Gabriel
jeudi, décembre 19, 2024	Déjeuner des finissants	École Saint-Gabriel
jeudi, décembre 19, 2024	Journée pyjama	École Saint-Gabriel
mercredi, janvier 29, 2025	Journée média photo sportive (5e secondaire)	École Saint-Gabriel
lundi, mars 17, 2025	Conférence Marco Maillot	École Saint-Gabriel
jeudi, mars 20, 2025	Sortie au théâtre	Théâtre
lundi, avril 07, 2025	Conférence Vincent Boily	École Saint-Gabriel
lundi, avril 28, 2025	Conférence policière - Alcool au volant	École Saint-Gabriel
mercredi, avril 30, 2025	Défi Lionel	Dans les rues de Sainte-Thérèse
mardi, mai 06, 2025	Spectacle Troupe de danse parascolaire	École Saint-Gabriel
jeudi, mai 22, 2025	Gala Reconnaissance	École Saint-Gabriel
mercredi, mai 28, 2025	Conférence policière - Alcool et drogue au volant	École Saint-Gabriel
vendredi, mai 30, 2025	Dîner Subway	Cours de l'école Saint-Gabriel
vendredi, juin 06, 2025	Cérémonie des toges	École Saint-Gabriel
lundi, juin 23, 2025	Bal des finissants	Cabane à sucre Lalande

Planification annuelle des sorties en adaptation scolaire 2024-2025

Date	Activité	Coût *		Responsable
		Élève*** (40 élèves)	Transport**	
Semaine du 23 septembre	Jude Pommes	7,00\$	335\$	Julie Laprise (Marylène Glaude)
Semaine du 16 au 20 octobre	Centre de la Nature	Gratuit	300\$	Julie Laprise (Marylène Glaude)
Semaine du 11 au 15 novembre	Quilles Ste-Thérèse	9,50\$+ tx	à pied	Julie Laprise (Marylène Glaude)
16 au 20 décembre	Cinéma St-Eustache	7,75\$	covoiturage	Julie Laprise (Marylène Glaude)
Décembre	Théâtre à l'académie Ste-Thérèse	Gratuit	covoiturage	Julie Laprise (Marylène Glaude)

* Les prix sont sujets à changements puisque nous n'avons pas la tarification pour l'année scolaire 24-25.

**Les prix n'incluent pas les taxes.

***Ces sorties sont prévues pour les 4 groupes DÉFIS et le groupe CAPS

Activités Classe DÉFIS (groupes 71 à 74 + CAPS)

Tous les déplacements se font en voiture.

Les groupes ne partent pas tous au même moment.

Lorsqu'ils sont en stage externe, nos élèves ne participent pas aux activités. De ce fait, il se peut que nous devions prendre qu'une voiture.

Tous les prix sont pour 2 voitures. Il se peut que nous ayons besoin que d'une seule voiture par groupe.

-Centre de la nature de Laval

(24,4 km = 48,8 km aller-retour) x2 voitures = 97,6 km x 0,544= 53\$

Marche, animaux de la ferme, parc, glissade

-Boisé de Lorraine (Forêt du Grand Coteau)

(7,5 km = 15 km aller-retour) x 2 voitures = 30 km x 0,544= 16,32\$

Parcours interprétatif de 2,2 km avec 5 panneaux pour en apprendre davantage sur les végétaux, les animaux, les oiseaux, etc.

-Marais Tylee de Rosemère

(4,2 km = 8,4 km aller-retour) x 2 voitures = 16,8 km x 0,544= 9,14\$

Visite d'un milieu humide et observation d'oiseaux (on peut nourrir les oiseaux à l'occasion). On peut aussi visiter le marais Bouthillier et le marais Miller de Rosemère si on se stationne sur le chemin Grande Côte à différents endroits. Apporter des graines d'oiseaux 5\$

-Parc du Domaine Vert Mirabel

(6,4 km= 12,8 km aller-retour) x 2 voitures= 25,6 km x 0,544= 13,93\$

4\$ par élève pour le stationnement et l'accès au parc. Les élèves ont accès à la randonnée, la butte pour glisser, au patinage, ski de fond, raquette et l'aire de pique-nique)

Nathalie Arpin pinteresst va peut-être nous avoir des entrées gratuites pour nos classes

-Boisée des Lacs Fauvel / Boisé du Parc équestre/ Boisé du plan Bouchard Blainville

(4,9 km = 9,8 km aller-retour) x 2 voitures= 19,6 km x 0,544= 10,66\$

Ancienne carrière transformée en véritable refuge pour la faune et la flore. Jumelles d'observations disponibles pour admirer les oiseaux. Parcours sonore (avec cellulaire) pour nous accompagner durant le parcours.

- Dépendamment du boisé et de son stationnement, le prix pour 2 voitures pourrait augmenter jusqu'à 15\$

-Parc Charbonneau Rosemère (jeux extérieurs et marche) 6,1 km = 12,2 km aller-retour X 2 voitures= 24,4 km X 0,544= 13,27\$

-Parc Derek Aucoin Boisbriand (jeux extérieurs et marche) 6,3 km = 12,6 km aller-retour X 2 voitures= 25,2 km X 0,544= 13,70\$

-Bois de Belle-Rivière Mirabel (jeux extérieurs et marche) 30,1 km = 60,2 km aller-retour X 2 voitures= 120,4 X 0,544= 65,50\$

-Parc équestre Blainville (jeux extérieurs et marche) 7,4 km = 14,8 km aller-retour X 2 voitures= 29,6 km X 0,544= 16,10\$

-Place Rosemère (Pratiquer le paiement prudent et vie domestique) 2,6 km = 5,2 km aller-retour X 2 voitures= 10,4 km X 0,544= 5,66\$

-Maison des Jeunes de Sainte-Thérèse (Vie domestique et loisirs) 1 km = 2 km aller-retour X 2 voitures= 4 km X 0,544= 2,18\$

- Tous les parcs et les entreprises de la région des Basses-Laurentides et des Laurentides

- Mini-golf de Fabreville

- Mini-golf de Mirabel

Activités sans frais (à distance de marche)

-Bibliothèque municipale de Ste-Thérèse

-Parc Richelieu

-Parc Ducharme

-Dépanne-tout (69 Rue Turgeon, Sainte-Thérèse)

-Épicerie (achat pour le cours vie domestique)



**ÉLECTIONS MEMBRES C.É.
ÉCOLE SAINT-GABRIEL
2024-2025**

Nom du parent	Durée du mandat
Isabelle Deschênes	Mandat de 2 ans
Mathieu Gagnon	Mandat de 2 ans
Guylaine Vigneault	Mandat de 2 ans
Djaouida Messaouidi	Mandat de 1 an
Lauria Jacinthe Thibault	Mandat de 1 an
Jonathan Bernard	Mandat de 1 an
Azzedine Abderhahim Mamma	Mandat de 1 an
Substitut parent (Mandat de 1 an)	
Antonio Martorana	Mandat de 1 an
Membres du personnel	
Professionnel	
Jude-Alain Mathieu	
Personnel de soutien	
Lee Langevin	
Membres enseignants	
Nathalie Arpin	
Patrick Rivet	
Isabelle Miron	
Emily Chartrand	
Membre substitut : Maud Vincent	



ADOPTÉ



Procès-verbal de la troisième séance régulière du conseil d'établissement de l'école Saint-Gabriel tenue le mercredi 15 mai 2024 à 18 h 30 en présentiel au local 2024.

CE-02/2023-2024

PRÉSENCES

Personnel-école	Parents
Emily Chartrand, enseignante	✓
Isabelle Miron, enseignante	✓
Annie-France Pujolle, enseignante	✓
Lynda Fournier, personnel de soutien	A
Jude-Alain Mathieu, personnel de soutien	✓
	Isabelle Deschênes
	Jacinthe Laurier Thibault
	Lina Maria Quiceno
	Mario Rochon
	Jonathan Bernard
	Azzedine Abderrahim
	Djaouida Messaoudi
	Adriano Costanzo (Sub. 1)
	Zahraa Bahr (Sub.2)
	Lille Flore Tomta Nitcheu (Sub.3)
	Azeddine Mamma (Sub. 4)
Sébastien Labbé, directeur	✓
Stéphanie Létourneau, secrétaire de gestion	✓
Patrick Kearney, représentant de la communauté	A
	Élèves
	Emile Plouffe
	Guillaume Ricard

Ne font pas partie du quorum

Sébastien Labbé, directeur	✓
Stéphanie Létourneau, secrétaire de gestion	✓
Patrick Kearney, représentant de la communauté	A

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente de l'assemblée, M^{me} Isabelle Deschênes, constate le quorum et ouvre l'assemblée. Il est 18 h 40.

2.0 PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente de l'assemblée, M^{me} Isabelle Deschênes, fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rochon D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel et le tout est SECONDÉ par M. Jonathan Bernard.

Adopté à l'unanimité
CE-23-24/040

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 MARS 2024

M^{me} Isabelle Deschênes, la présidente de l'assemblée, présente le procès-verbal du 13 mars 2024, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Quelques coquilles de français sont corrigées.

Il est proposé par M^{me} Jacinthe Thibault D'ADOPTER le procès-verbal avec les corrections mentionnées lors de la rencontre et le tout est SECONDÉ par M^{me} Djaouida Messaoudi.

Adopté à l'unanimité
CE-23-24/041

5.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2024

Le suivi sur l'ajout du club Excel Gym Zodiak sera fait dans le point Sport-Études avec M. Jude-Alain Mathieu.

6.0 INFORMATIONS

Mot de la présidente

La présidente, M^{me} Isabelle Deschênes, remercie les membres de leur présence.

Mot du représentant du comité de parents

La représentante au comité de parents, M^{me} Isabelle Deschênes, fait mention de la présentation qui a été faite par une policière lors de la réunion du comité de parents au sujet de la troupe SEXTO. Cette initiative est importante pour sensibiliser les jeunes aux dangers reliés à l'échange d'images à caractère sexuel.

La présidente, M^{me} Isabelle Deschênes, remercie M^{me} Isabelle Miron d'avoir proposé la candidature de son élève, Kara Delgado, pour qu'elle fasse la lecture du texte qu'elle a écrit dans le cadre du concours Optimiste. Kara lira son texte lors du Gala reconnaissance.

Deux billets sont offerts pour le gala reconnaissance du 29 mai à la PDM.

La présidente, M^{me} Isabelle Deschênes, informe les membres que M. Greschner, DGA au CSSMI, a animé un atelier de réflexion portant sur les préoccupations des parents au sujet de l'utilisation des écrans dans nos écoles.

Mot du représentant de la communauté

Aucun représentant de la communauté présent.

Mot de l'élève

Aucun élève présent.

Mot du soutien / professionnel

Aucun mot n'est mentionné.

Mot des enseignants

L'épreuve ministérielle de 5^e secondaire a eu lieu le 7 mai. Les élèves ont bien travaillé et se sont investis pleinement. Merci à la direction et au personnel non enseignant pour leur soutien lors de cette journée importante.

Voici les dates des prochains examens de français :

- 16 mai : examen d'écriture pour les 3^e secondaire;
- 23 mai : examen d'écriture pour les 4^e secondaire;
- 29 mai : examen ministériel pour les 2^e secondaire.

Mot de la direction

Félicitations à nos deux enseignantes en art dramatique et à leurs élèves qui ont présenté une pièce de théâtre de façon très professionnelle dans le cadre du parascolaire. Un beau succès! Le mouvement de personnel dû aux affectations et aux nouveaux postes crée une certaine fébrilité au sein de l'école.

Une gestionnaire d'établissement retraitée a accepté de venir nous prêter main-forte 2 jours par semaines pour pallier l'absence de la gestionnaire d'établissement afin d'assurer une belle fin d'année.

L'intérêt d'avoir une belle salle d'entraînement surtout avec notre volet Sport-études est toujours d'actualité. Le projet suit son cours et avance bien en collaboration avec l'équipe du Sport-études. Plus d'informations à venir.

7.0 SPORT-ÉTUDES (SÉ)

La diversité des sports et des profils d'étudiants a amené l'équipe du Sport-études à avoir des discussions avec plusieurs étudiants engagés dans divers sports pour mieux comprendre leurs besoins.

Renouvellement des protocoles : des changements sont en cours concernant les protocoles du protecteur de l'élève et du protecteur de l'intégrité. Nous anticipons des protestations de la part des entraîneurs, déjà confrontés à des pénuries.

Point d'échanges : M. Labbé, le directeur, souhaite connaître l'opinion des membres sur la pertinence d'offrir un transport vers la salle de musculation qui se situe à 15 minutes de

marche de l'école et qui oblige les élèves à traverser le Boulevard Curé-Labellle. Il demande si les parents croient que le transport en autobus au coût de 80\$ est nécessaire ou si ce transport pourrait être retiré afin d'alléger les frais exigés aux parents.

L'avis des parents :

- Considérer la règle du 2 km de marche;
- Pour éviter des retards et assurer la sécurité des élèves sur le temps scolaire, l'autobus est prioritaire.

Suivi sur le point de l'ajout de certains partenaires

Des fédérations ont recommandé l'ajout de certains partenaires pour diverses raisons et avec lesquels nous avons des relations existantes :

Excel Gym : Ce club est situé sur le territoire desservi par le CSSMI et le fait de ne pas l'inclure dans la liste des partenaires porte préjudice aux élèves-athlètes qui s'entraînent à cet endroit.

Neptune : certains élèves ont quitté leur club actuel pour rejoindre Neptune, ce qui justifie leur inclusion en tant que partenaire.

Le crux : puisque l'escalade est un nouveau sport reconnu, il bénéficie déjà de notre soutien et leur ajout comme partenaire est donc naturel.

Ces partenaires sont déjà impliqués avec nous, il est donc logique de les officialiser pour renforcer notre collaboration.

8.0 VISION SPORT-ÉTUDES (SE)

M. Labbé, le directeur, présente un document qui permet de mieux comprendre le programme Sport-études et confirme les pratiques en vigueur. Il s'agit d'un document évolutif qui sera régulièrement mis à jour pour refléter les meilleures pratiques. À la demande, ce document pourrait être diffusé après la rencontre prévue avec les mandataires du 5 juin.

9.0 PROJET ÉDUCATIF

En collaboration avec le comité mis en place à l'école, M. Labbé, directeur, informe qu'après la consultation auprès du personnel, des parents et des élèves que les objectifs prioritaires seront :

- 1- Renforcer le sentiment d'appartenance en dynamisant la vie scolaire pour créer un environnement plus engageant et inclusif.
- 2- Prioriser la collaboration entre les partenaires, les parents et l'équipe-école permettant d'améliorer la communication et créer une meilleure collaboration pour mieux soutenir les élèves.

Ces deux objectifs prioritaires guideront nos actions pour l'année à venir.

Une rencontre avec le service d'éducation aux jeunes (SEJ) pour nous permettre d'établir les indicateurs et nos cibles en lien avec nos objectifs. Pour l'année 2024-2025, nous visons la mise en place d'un plan d'action où chacun aura un rôle clair pour être dans l'action et contribuer efficacement aux moyens mis en place.

10.0 PROFIL DE DIRECTION

M. Labbé, le directeur, présente les critères de direction de l'école Saint-Gabriel tel qu'exigé par la LIP (loi sur l'instruction publique).

Il est proposé par Mme Annie-France Pujolle D'ADOPTER le profil tel quel et le tout est SECONDÉ par Mme Isabelle Deschênes.

**Adopté à l'unanimité
CE-23-24/042**

11.0 Budget initial 24-25

M. Labbé, le directeur, informe que le budget initial n'est pas prêt dû au départ hâtif de la gestionnaire d'établissement qui en était responsable. Le budget doit être adopté avant le 7 juin 2024. Il est proposé de devancer le prochain CÉ au 3 juin et le tout est accepté.

Approuvé à l'unanimité

12.0 ENCADREMENT FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

M. Labbé, le directeur, présente le document des frais exigés aux parents pour l'année 2024-2025. Le document a été remis en séance tenante.

Tout ce qui est autofinancé par les parents doit être chargé au coût réel.

Il est proposé de faire ces modifications à la section : **Activités / sorties / voyages éducatifs**
Remplacer : **à raison par au besoin** comme suit : Cette programmation doit être présentée au conseil d'établissement au besoin.

Bonifier le montant des voyages éducatifs à **700\$** au lieu de **600\$**.

Il est proposé par M^{me} Djaouida Messaoudi D'ADOPTER l'encadrement des frais exigés aux parents et le tout est **SECONDÉ** par M^{me} Jacinthe Thibault.

Adopté à l'unanimité
CE-23-24/043

13.0 ORGANISATION 24-25

Construction des modulaires

La construction des modulaires a commencé.

Classes adaptées

Le processus a été long pour obtenir l'approbation de laisser les classes de déficiences multiples (DM) au 2^e étage et d'aménager une nouvelle salle de bain au 3^e étage (pavillon Notre-Dame). Les travaux ont pris du retard, ce qui a impacté le début des travaux. La direction tiendra les membres informés de l'évolution des travaux.

14.0 DEMANDE DE DÉROGATION

1- Les enseignants de français demandent une dérogation afin qu'il n'y ait pas d'évaluation pour les élèves du Programme d'éducation internationale (PEI). Cette demande a pour but de privilégier l'enrichissement en français et l'évaluation de la première étape ne donne pas assez de temps aux enseignants.

Il est proposé par M^{me} Jacinthe Thibault D'ADOPTER la demande de dérogation et le tout est **SECONDÉ** par M. Azzedine Abderrahim.

Adopté à l'unanimité
CE-23-24/044

2- Réduction du temps d'enseignement de 19h. Les groupes en concentrations sportives ont une réduction du temps d'enseignement, passant de 25 heures initiales à 19 heures par semaine. Cette réduction vise à équilibrer les exigences académiques avec les activités sportives intensives, permettant aux élèves de bénéficier pleinement du programme Sport-études.

Il est proposé par M^{me} Djaouida Messaoudi D'ADOPTER la demande de dérogation et le tout est **SECONDÉ** par M. Jonathan Bernard.

Adopté à l'unanimité
CE-23-24/045

15.0 VARIA

Point information : nos élèves en classe DÉFIS ont une sortie au Mini Putt Mirabel le 7 et 14 juin. Le transport sera assuré par voiture. Les fonds proviennent du budget d'autofinancement. Ces sorties visent à offrir aux élèves une expérience amusante et enrichissante en dehors de l'école.

16.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Prochaine rencontre : 3 juin

Quelques restaurants sont proposés et l'endroit final sera diffusé dans le prochain avis de convocation.

17.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, M^{me} Isabelle Deschênes, conclut que l'ordre du jour a été écoulé. Il est proposé par M^{me} Djaouida Messaoudi DE LEVER la séance à 20 h 36 et le tout est secondé par M^{me} Lynda Fournier.

Adopté à l'unanimité
CE-23-24/046

Isabelle Deschênes, Présidente

Sébastien Labbé, Directeur

Stéphanie Létourneau, Secrétaire



ADOPTÉ



Procès-verbal de la troisième séance régulière du conseil d'établissement de l'école Saint-Gabriel tenue le mercredi 19 juin 2024 à 17 h 30 en mode virtuel.

CE-/2023-2024

PRÉSENCES

Personnel-école		Parents	
Emily Chartrand, enseignante	✓	Isabelle Deschênes	✓
Isabelle Miron, enseignante	✓	Jacinthe Laurier Thibault	A
Marylène Glaude, enseignante	A	Lina Maria Quiceno	✓
Lynda Fournier, personnel de soutien	A	Mario Rochon	✓
Jude-Alain Mathieu, personnel de soutien	✓	Jonathan Bernard	✓
		Azzedine Abderrahim	✓
		Djaouida Messaoudi	✓
		Adriano Costanzo (Sub. 1)	A
		Zahraa Bahr (Sub.2)	A
		Lille Flore Tomta Nitcheu (Sub.3)	A
		Azeddine Mamma (Sub. 4)	A
Ne font pas partie du quorum			
Sébastien Labbé, directeur	✓		
Stéphanie Létourneau, secrétaire de gestion	A		
Patrick Kearney, représentant de la communauté	A		
Élèves			
		Emile Plouffe	A
		Guillaume Ricard	A

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente de l'assemblée, M^{me} Isabelle Deschênes, constate le quorum et ouvre l'assemblée. Il est 17 h 30.

2.0 PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente de l'assemblée, M^{me} Isabelle Deschênes, informe les membres de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Azzedine Abderrahim D'ADOPTER celui-ci tel quel et le tout est SECONDÉ par M^{me} Emily Chartrand.

Adopté à l'unanimité
CE-23-24/062

6.0 **INFORMATIONS**

Mot de la présidente

M^{me} Isabelle Deschênes, la présidente, remercie les membres de leur présence.

Mot du représentant du comité de parents

M^{me} Isabelle Deschênes, la représentante au comité de parents, donne une mention pour le site web «Academos».

Mot du représentant de la communauté

Aucun représentant de la communauté présent.

Mot de l'élève

Aucun élève présent.

Mot du soutien / professionnel

Aucun mot n'est mentionné.

Mot des enseignants

La collation des grades a été une belle soirée avec les finissants.

La période des examens se déroule bien. Les élèves quittent l'école de façon graduelle. Le départ de certains collègues est souligné.

Les élèves du PEI 1 ont eu un très beau voyage à Boston.

Mot de la direction

L'école Saint-Gabriel sera un plan B en cas de débordement de la Polyvalente Sainte-Thérèse pour les cours d'été, mais il ne s'agit pas d'une solution très facilitante, puisqu'il y a beaucoup de chantiers en cours.

Un suivi est fait sur la construction des modulaires, sur le projet de la salle d'entraînement.

Le 20 juin sera l'affectation pour les enseignants.

7.0 **Approbation des frais pour les projets pédagogiques particuliers 2023-2024**

7.1 **Frais exigés aux parents;**

7.2 Contributions financières facturées aux parents dans le cadre d'un projet particulier Programme d'éducation intermédiaire;

7.3 Contributions financières facturées aux parents dans le cadre d'un projet particulier Sport-études;

7.4 Contributions financières facturées aux parents dans le cadre d'un projet particulier concentration sportive Hockey Coyotes.

Il est proposé par M. Mario Rochon D'ADOPTER les frais pour les projets pédagogiques particuliers 2023-2024 et le tout est SECONDÉ par M. Jude-Alain Mathieu.

Adopté à l'unanimité
CE-23-24/064

8.0 **CODE DE VIE 2024-2025**

M. Sébastien Labbé, le directeur, présente le code de vie 2024-2025. Il n'y a pas beaucoup de

9.0 ACTIVITÉS SORTIES ÉDUCATIVES

Aucune activité présentée.

10.0 RAPPORT ANNUEL CÉ

M^{me} Isabelle Deschênes fait la lecture du mot de la présidente qui se retrouve dans le rapport annuel aux parents. M. Labbé, le directeur, informe les membres que l'adoption du rapport annuel du CÉ est reportée à la rentrée 2024-2025.

11.0 VARIA

Aucun varia.

22.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, M^{me} Isabelle Deschênes, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par M. Mario Rochon DE LEVER la séance à 18 h 30 et le tout est secondé par M. Jude-Alain Mathieu

Adopté à l'unanimité
CE-23-24/066

Isabelle Deschênes, Présidente

Sébastien Labbé, Directeur

Stéphanie Létourneau, Secrétaire

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école Saint-Gabriel tenue du mardi 10 juin 2025 à 18 h 00 en mode présentiel.

CE-04 / 2024-2025

PRÉSENCES

Personnel-école		Parents	
Émily Chartrand, enseignante	✓	Isabelle Deschênes	✓
Isabelle Miron, enseignante	✓	Jacinthe Laurier Thibault	✓
Mélanie Corbeil, enseignante	✓	Djaouida Messaoudi	✓
Jude-Alain Mathieu, coord. sportif	A	Azzedine Abderrahim	✓
Lee Langevin, personnel de soutien	✓	Jonathan Bernard	✓
Sylvie Vaillancourt, tech. administration	✓	Mathieu Gagnon	A
		Guylaine Vigneault	A
		Antonio Martorana (substitut)	A
		Marylène Turp, représentante de la communauté	✓
Ne font pas partie du quorum			
Sébastien Labbé, directeur	✓		
Marie-David Simard-Boudrault, directrice adjointe	A		
Maude Lamoureux, directrice adjointe	✓		
Janie Tremblay, gestionnaire admin.	A		
Marie-Pier Monette, secrétaire de gestion	✓		

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, Mme Isabelle Deschênes, ouvre l'assemblée. Il est 18 h 18.

2 PAROLE AU PUBLIC

Aucun public présent

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente de l'assemblée, Mme Isabelle Deschênes, fait la lecture de l'ordre du jour.

II EST PROPOSÉ par Mme Jacinthe Laurier Thibault et **SECONDÉ** par Mme Djaouida Messaoudi **d'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉ
CE-24-25 / 026

5 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2025

Aucun suivi

INFORMATION

6 INFORMATIONS

Mot de la présidente

Mme Deschênes prend le temps de remercier tout le monde pour son parcours au sein du conseil d'établissement. Elle souhaite à tous les membres une bonne rencontre et souhaite une bonne fin d'année scolaire à tous les membres du personnel.

Mot du représentant du comité de parents

Puisque la date de la rencontre du CÉ a été avancée, aucun suivi n'a pu être fait, car la rencontre de CP est prévue pour une date ultérieure.

Mot du représentant de la communauté

Mme Marylène Turp fait un retour sur la réunion du sport-études qui a eu lieu le 04 juin 2025. Elle suggère une plateforme de discussion entre partenaires sportifs afin d'arrimer les modalités. Elle se questionne sur les périodes de sport alors que les plateaux ne sont pas encore ouverts. Elle suggère des formations ciblées partenaires/élèves.

M. Labbé affirme que le message sera fait auprès de l'équipe école du sport-études.

Mot du soutien / professionnel

M. Lee Langevin mentionne que ce fût une belle année scolaire et que le grand ménage arrive à grand pas.

Mot des enseignants

Mme Miron fait un retour sur les activités ayant eu lieu récemment et de leur bon déroulement: Examen du Ministère (15 mai), Montréal-Multi (28 mai), Boston (du 3 au 5 juin) et le dîner Subway (6 juin). Elle précise aussi que les examens de fin d'année ont débuté et que les élèves de secondaire 1 sont attendus en classe jusqu'au 18 juin.

Mme Émily Chartrand souligne son appréciation au personnel de soutien manuel et souligne la belle inclusion des élèves d'adaptation scolaire lors de la collation des grades.

Mot de la direction

M. Labbé fait un retour sur la soirée d'accueil du 29 mai.

Il précise aussi que les travaux dans la salle d'entraînement se déroulent comme prévus et qu'ils devraient se terminer d'ici 1 à 2 semaines.

M. Labbé explique que le logo ne sera finalement pas présenté aujourd'hui, ni à l'assemblée générale du 18 juin, mais plutôt en début d'année scolaire 2025-2026. Il aimerait également offrir des vêtements à l'effigie de l'école avec le nouveau logo.

Mme Lamoureux mentionne que les murs, les classes et les espaces publics du pavillon Notre Dame seront peints cette année.

II EST PROPOSÉ par Mme Isabelle Deschênes et **SECONDÉ** par M. Lee Langevin
d'**ADOPTER** le mode de vie 2025-2026, avec la clarification écrite.

ADOPTÉ
CE-24-25 / 027

9 DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

M.Labbé demande la date du 25 septembre 2025 pour l'assemblée générale des parents, afin de combler les postes vacants au CE pour l'année scolaire 2025-2026.

II EST PROPOSÉ par Mme Émily Chartrand et **SECONDÉ** par Mme Jacinthe Laurier Thibault
d'**ADOPTER** la date de l'assemblée générale des parents pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉ
CE-24-25 / 028

10 REDDITION DE COMPTE DU PLAN DE LUTTE 2025-2026

Mme Lamoureux présente les points du plan de lutte qui nécessite des modifications. M. Bernard suggère d'ajouter le terme neuro divergeant au document.

Il est aussi mentionné par Mme Lamoureux qu'une plus grande mobilisation des parents est souhaitée pour 2025-2026. Pour ce faire, l'accessibilité aux ressources devra être revue.

De plus, Mme Lamoureux souligne que l'intégration des classes d'adaptation scolaire dans les activités d'accueil, sous forme de tournée des classes, sera effectuée.

IL EST PROPOSÉ par Mme Djaouida Messaoudi et **SECONDÉ** par M. Jonathan Bernard
d'**ADOPTER** le plan de lutte 2025-2026.

ADOPTÉ
CE -24-25 / 029

11 REDDITION DE COMPTE DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE 2025-2026

Mme Lamoureux explique que 4 activités n'ont pas eu lieu suite à l'indisponibilité des présentateurs. Elle souligne que l'atelier avec le moins d'engouement reste la planification financière et qu'une rencontre avec la nouvelle équipe de 2025-2026 permettra d'arrimer les démarches pour l'année prochaine.

II EST PROPOSÉ par Mme Jacinthe Laurier Thibault et **SECONDÉ** par Mme Isabelle Deschênes d'**ADOPTER** les COSP 2025-2026.

ADOPTÉ
CE -24-25 / 030

12 APPROBATION DES FRAIS POUR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS 2025-2026

M. Labbé discute des raisons et de l'impact de la diminution du budget pour l'année 2025-2026

12.1 Frais exigés aux parents

M. Labbé explique les frais exigés aux parents. Document en annexe.

contributions financières soient exigées des parents dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **PEI** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : Isabelle Deschênes

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier **PEI**;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents dans le cadre du projet pédagogique particulier **PEI**, qui sont proposées par la direction de l'école dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution n° CE -24-25 / 032

Liste de matériel d'usage personnel qui inclut du matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier **PEI** et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les articles 6 et 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel et au matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par : Isabelle Deschênes

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier PEI;

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières facturées des parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé.

Résolution n° CE -24-25 / 033

12.3 Contributions financières facturées aux parents dans le cadre d'un projet particulier Sport-études

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier **Sport-études** et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les articles 3,4 et 6 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels permettent que certaines contributions financières soient exigées des parents dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **Sport-études** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : Isabelle Deschênes

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier **Sport-études**;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents dans le cadre du projet pédagogique particulier **Sport-études**, qui sont proposées par la direction de l'école dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution n° CE -24-25 / 034

Liste de matériel d'usage personnel qui inclut du matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier **Sport-études** et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les articles 6 et 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel et au matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que la réalisation du projet pédagogique particulier **Sport-études** requiert l'achat de matériel spécialisé qui devra être effectué par les parents;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **Sport-études** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

D'APPROUVER les contributions financières facturées des parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé.

Résolution n° CE -24-25 / 035

12.4 Contributions financières facturées aux parents dans le cadre d'un projet particulier concentration sportive Hockey Coyotes.

M. Labbé mentionne que la libération du coordinateur des Coyotes est présentement en évaluation afin de passer de 50% à 25 %.

ATTENDU la volonté du conseil d'établissement de mettre en place un projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes** et que celui-ci engendre des coûts supplémentaires à ce qui est prévu dans le programme de formation de l'école québécoise, coûts qui doivent être assumés par les parents;

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et les article 3,4 et 6 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels permettent que certaines contributions financières soient exigées des parents dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : Isabelle Deschênes

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes;**

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents dans le cadre du projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes**, qui sont proposées par la direction de l'école dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel et au matériel spécialisé spécifiquement requis pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que la réalisation du projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes** requiert l'achat de matériel spécialisé qui devra être effectué par les parents;

ATTENDU que le conseil d'établissement est conscient des coûts supplémentaires que le projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes** engendre et exprime sa volonté de maintenir des coûts raisonnables et accessibles pour tous les élèves;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par : Isabelle Deschênes

DE METTRE en place le projet pédagogique particulier **Hockey Coyotes**;

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières facturées des parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel et de matériel spécialisé.

Résolution n° : CE -24-25 / 037

13

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT

M. Labbé énumère les activités. Mme Corbeil demande l'autorisation de sortie pour les 6 classes d'adaptation scolaire, au théâtre Lionel-Groulx, peu de temps après la rentrée des classes.

15 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La date sera déterminée le 25 septembre 2025. Comme cette année, elle devrait se situer près du 13-14 octobre.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, Mme Isabelle Deschênes, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

IL EST PROPOSÉ par Mme Isabelle Deschênes, de *LEVER* la séance à 20h19 et le tout est secondé par Mme Mélanie Corbeil

Isabelle Deschênes
Présidente

Sébastien Labbé
Directeur

Annexe

Liste de matériel d'usage personnel pour l'école St-Gabriel

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

ATTENDU que les listes proposées et les contributions financières qui en découlent respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par :

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2025-2026 qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

Résolution n° CE -24-25 / 031